

Le Temps

BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL. Observations prises vendredi à 8 heures du soir. SAMEDI 13 novembre 1915. Prédiction pour la Nouvelle-Orléans et les environs - Temps clair; vents légers du nord.

TEMPERATURE. La température à la Nouvelle-Orléans, suivant le thermographe du bureau météorologique des Etats-Unis, sur le toit de la nouvelle bâtisse de la poste, était comme suit.

Table with 2 columns: Heure (Time) and Température (Temperature). Rows show temperatures at 7 a.m., 8 a.m., 9 a.m., 10 a.m., 11 a.m., 12 p.m., 1 p.m., 2 p.m., 3 p.m., 4 p.m., 5 p.m., 6 p.m., 7 p.m., 8 p.m., 9 p.m., 10 p.m., 11 p.m., and 12 p.m. (midnight).

En Courlande. La "Novoie Vremia" de Péetrograd publie la dépêche suivante de Riga: Une personne arrivant de Mitau raconte que, récemment, il y a eu une grande éfervescence parmi les soldats allemands provoquée, dit-on, par les dures conditions du service.

Il se nomme Roland et est chien de guerre. Avec son pelage fauve, il a l'air d'un grand loup. Très doux, il se laisse caresser avec complaisance... à la condition toutefois qu'on ne s'avise pas de se coiffer d'un casque à pointe, car alors il vous sauterait à la gorge et vous étranterait.

UN POILU.

Il se nomme Roland et est chien de guerre. Avec son pelage fauve, il a l'air d'un grand loup. Très doux, il se laisse caresser avec complaisance... à la condition toutefois qu'on ne s'avise pas de se coiffer d'un casque à pointe, car alors il vous sauterait à la gorge et vous étranterait.

Son maître ayant été blessé, Roland est revenu à Paris. Il a eu lui-même une patte fendue par un éclat d'obus, près d'Arras, et la canonnade l'a rendu sourd. Mais sa patte est guérie, et avec le calme de sa vie actuelle, l'ouïe revient peu à peu.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

On désire acheter un secrétaire ancien en bon état, avec ornements en cuivre. S'adresser 330 rue Conti, au directeur.

PERSONNEL.

M. Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au 212 rue de l'Abbeille, 230 rue Conti. Téléphone Main 3487.

ATHENEES LOUISIANAIS.

(Groupe de l'Alliance Française.) Concours de 1915-1916. Programme.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours: 1915, 1916 - Comparaison.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1916 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de 50 dollars en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours. Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés à l'Athénée Louisianais, 1009 de la Banque Hibernia, Nouvelle-Orléans. Le secrétaire perpétuel, LIONEL C. DUREL.

DÉCÈS

CAZALAS - Décédé, dans la Paroisse Plaquemines, Louisiane, vendredi 12 novembre 1915, âgé de 70 ans et 3 mois. LAURENT CAZALAS, natif de France, et résidant de la Paroisse Plaquemines pendant 18 ans.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1103-1112 RUE NORD REMPARS PHONE HEMLOCK 408



VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une offre incomparable de propriétés pour construire et résider. La vente la plus grande de la ville, consistant en un vaste terrain de la saison. Comportant de magnifiques magasins pour le commerce, résidences de valeur, écoles, et autres non énumérés. Les terrains désirables pour bâtir. Nous comprenons les besoins du marchand, du capitaliste, du spéculateur, de l'industriel et de ceux en recherche d'une demeure. Conditions libérales de crédit.

Cottage double, 402-97 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 403 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 100-07 Thiboutouilles, coin rue Maréngo. Maison à deux étages, double, 401-86 Maréngo, coin rue Water.

Résidence à deux étages, simple, 300 avenue St-Charles. Bâtisse en brique, à trois étages, 715 rue Union, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique, à trois étages, occupée comme garage, chambre de domestique, située à l'arrière du No. 3102 avenue St-Charles. Bâtisse en brique à trois étages, 218-20 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique à trois étages, 722-31 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée par H. Koen Co., la plus grande firme de tabac du Sud.

Bâtisse en brique à trois étages, 712-14 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée actuellement par le fameux Café "Finn".

Bâtisse en brique à quatre étages, 300-301 rue St-Charles, coin rue Gravier, occupée par l'Union Cigar Store, Kamien Shoe Store, et la Boyan's Protective and Protection Police.

Bâtisse en brique à quatre étages, 281-320 rue Thiboutouilles, coin Natchez Alley, occupée actuellement par la J. C. Morris Co., Ltd.

Bâtisse en brique à quatre étages, 420-422 rue St-Charles, entre Commercial Alley et la rue Poydras, voisine du Théâtre Orpheum, et connue comme 120616.

Bâtisse en brique à deux étages, 3102 avenue St-Charles, formant le coin des rues Harmonie et Huitième.

Une portion de terre, dans l'Etat des rues Broad, W. Metairie, et Thalia. Une portion de terre, rues Erato, Broad, Thalia et Dorcenoy.

Une portion de terre, rues Broad, Erato, Thalia et Dorcenoy.

Le MEUBLEMENT 15 décembre 1915, à midi, à la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon.

Jeanna Victoria Irwin et Mary Louise Irwin, mineures, vs. Edward Irwin et al. No. 11520. Paroisse St-Charles - Division B.

A la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une offre incomparable de propriétés pour construire et résider. La vente la plus grande de la ville, consistant en un vaste terrain de la saison. Comportant de magnifiques magasins pour le commerce, résidences de valeur, écoles, et autres non énumérés. Les terrains désirables pour bâtir. Nous comprenons les besoins du marchand, du capitaliste, du spéculateur, de l'industriel et de ceux en recherche d'une demeure. Conditions libérales de crédit.

Cottage double, 402-97 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 403 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 100-07 Thiboutouilles, coin rue Maréngo. Maison à deux étages, double, 401-86 Maréngo, coin rue Water.

Résidence à deux étages, simple, 300 avenue St-Charles. Bâtisse en brique, à trois étages, 715 rue Union, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique, à trois étages, occupée comme garage, chambre de domestique, située à l'arrière du No. 3102 avenue St-Charles. Bâtisse en brique à trois étages, 218-20 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique à trois étages, 722-31 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée par H. Koen Co., la plus grande firme de tabac du Sud.

Bâtisse en brique à trois étages, 712-14 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée actuellement par le fameux Café "Finn".

Bâtisse en brique à quatre étages, 300-301 rue St-Charles, coin rue Gravier, occupée par l'Union Cigar Store, Kamien Shoe Store, et la Boyan's Protective and Protection Police.

Bâtisse en brique à quatre étages, 281-320 rue Thiboutouilles, coin Natchez Alley, occupée actuellement par la J. C. Morris Co., Ltd.

Bâtisse en brique à quatre étages, 420-422 rue St-Charles, entre Commercial Alley et la rue Poydras, voisine du Théâtre Orpheum, et connue comme 120616.

Bâtisse en brique à deux étages, 3102 avenue St-Charles, formant le coin des rues Harmonie et Huitième.

Une portion de terre, dans l'Etat des rues Broad, W. Metairie, et Thalia. Une portion de terre, rues Erato, Broad, Thalia et Dorcenoy.

Le MEUBLEMENT 15 décembre 1915, à midi, à la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon.

Jeanna Victoria Irwin et Mary Louise Irwin, mineures, vs. Edward Irwin et al. No. 11520. Paroisse St-Charles - Division B.

A la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

Par CARRERE & CARRERE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une offre incomparable de propriétés pour construire et résider. La vente la plus grande de la ville, consistant en un vaste terrain de la saison. Comportant de magnifiques magasins pour le commerce, résidences de valeur, écoles, et autres non énumérés. Les terrains désirables pour bâtir. Nous comprenons les besoins du marchand, du capitaliste, du spéculateur, de l'industriel et de ceux en recherche d'une demeure. Conditions libérales de crédit.

Cottage double, 402-97 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 403 avenue Leake (anciennement rue Water), entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople. Cottages simples, 408-20 rue Thiboutouilles, entre les rues Maréngo et Constantinople.

Cottage double, 100-07 Thiboutouilles, coin rue Maréngo. Maison à deux étages, double, 401-86 Maréngo, coin rue Water.

Résidence à deux étages, simple, 300 avenue St-Charles. Bâtisse en brique, à trois étages, 715 rue Union, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique, à trois étages, occupée comme garage, chambre de domestique, située à l'arrière du No. 3102 avenue St-Charles. Bâtisse en brique à trois étages, 218-20 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Bâtisse en brique à trois étages, 722-31 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée par H. Koen Co., la plus grande firme de tabac du Sud.

Bâtisse en brique à trois étages, 712-14 rue Gravier, entre les rues St-Charles et Carondelet, occupée actuellement par le fameux Café "Finn".

Bâtisse en brique à quatre étages, 300-301 rue St-Charles, coin rue Gravier, occupée par l'Union Cigar Store, Kamien Shoe Store, et la Boyan's Protective and Protection Police.

Bâtisse en brique à quatre étages, 281-320 rue Thiboutouilles, coin Natchez Alley, occupée actuellement par la J. C. Morris Co., Ltd.

Bâtisse en brique à quatre étages, 420-422 rue St-Charles, entre Commercial Alley et la rue Poydras, voisine du Théâtre Orpheum, et connue comme 120616.

Bâtisse en brique à deux étages, 3102 avenue St-Charles, formant le coin des rues Harmonie et Huitième.

Une portion de terre, dans l'Etat des rues Broad, W. Metairie, et Thalia. Une portion de terre, rues Erato, Broad, Thalia et Dorcenoy.

Le MEUBLEMENT 15 décembre 1915, à midi, à la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon.

Jeanna Victoria Irwin et Mary Louise Irwin, mineures, vs. Edward Irwin et al. No. 11520. Paroisse St-Charles - Division B.

A la vente des Propriétés Foncières, 311 rue Bourbon, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre 1915, par l'honorable M. J. Ernest A. Carrère, en tant que Juge de District pour la Paroisse d'Orléans.

Les amendements à la vente des propriétés situées dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un décret de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, procédures et décrets numérotés, rendu le 3 novembre 1915 et signé le 11 novembre